



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 28/10/2022  
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier  
MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie  
VERGEON**  
**Absent-es** : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Noémie SERRU  
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON  
Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités  
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.  
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.  
Secrétaire : M Francis HOEZELLE**

**DCM 2022/56 : Augmentation des tarifs de locations gîtes**

Madame la Maire explique que les tarifs de location des gîtes n'ont pas évolué depuis 2018. Or  
des travaux de réfection ont ou vont être faits (les salles de bain ont été entièrement rénovées).  
Suite à un travail collaboratif entre les agents de la Binhata et les élu-es, basé notamment sur un  
comparatif avec les gîtes de même niveau sur le secteur Les tarifs suivants sont proposés les  
locations à la semaine (Tableau 1) et les tarifs par nuitées (Tableau 2) :

Tableau 1 :	<b>Basse saison</b>	<b>Moyenne saison</b>	<b>Haute saison</b>
	<i>du 01/10/2022 au 24/03/2023 du 30/09/2023 au mars 2024</i>	<i>du 25/03/2023 au 30/06/2023 du 02/09/2023 au 29/09/2023</i>	<i>du 1/07/2023 au 1/09/2023</i>
Gîtes de 4 à 6 personnes (637, 638, 639, 640, 641, 642)	280 €	335 €	410 €
Gîte n° 89 de 9 personnes	320 €	355 €	435 €

Taxe de séjour = 1€ par jour et par personne à partir de 13 ans

Gîte n°89 : 10€ par jour pour le chauffage dès son utilisation

**Les gîtes sont loués exclusivement à la semaine en période estivale (juillet & août)**

Tableau 2 :	<b>1 nuit</b>	<b>2 nuits</b>	<b>3 nuits</b>	<b>4 nuits</b>	<b>5 nuits</b>
Gîte de 4 à 6 personnes	85 €	140 €	195 €	240 €	275 €
Gîte n° 89	110 €	170 €	215 €	265 €	315 €

**Forfait ménage** : 60 € pour les gîtes de 4 à personnes  
70 € pour le gîte 89

**Les charges complémentaires** : relevé le jour de l'arrivée et du départ pour tous les gîtes

**Les tarifs suivants sont proposés pour remises sur les locations de plusieurs semaines en juillet et août :**

HAUTE SAISON		PETITS GÎTES	GRAND GÎTE
3 SEMAINES	5 %	1168,50€	1239,75€
4 SEMAINES	8 %	1508,80€	1600,80€
5 SEMAINES	10 %	1845,00€	1957,50€

Il est également proposé de supprimer le tarif journalier pour les animaux (3€ par jour actuellement) mais par contre d'ajouter l'obligation de prendre un forfait ménage d'un montant de 70 € pour les personnes occupant les gîtes communaux petits ou grand avec des animaux de compagnie. Ce tarif de 70€ inclura le prix du nettoyage de la housse du canapé clic clac et des couvertures des lits ainsi que le ménage du gîte. Les agents constatent que le ménage est toujours plus important après le séjour des locataires accompagné d'un animal de compagnie, chien et chat, notamment à cause des poils. Certains locataires suivants pouvant être allergiques, un soin particulier doit être apporté au ménage.

**Présence d'animaux : forfait ménage 70 € obligatoire**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus.

À Faux la Montagne, le 13/12/2022,

La Maire,

C.MOULIN

